

SÉANCE DU 7 MAI 2018

Séance régulière du conseil sous la présidence de Monsieur Lionel Roy, maire, tenue le 7 mai 2018 à 19H00 au 1452, route 212 et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Germain Boutin, conseiller au siège no 1
Madame Anne Marie Yeates-Dubeau, conseillère au siège no 2
Madame Jacqueline Désindes, conseillère au siège no 3
Monsieur Jeffrey Bowker, conseiller au siège no 4
Monsieur Timothy Morrison, conseiller au siège no 5
Madame Martha Lévesque, conseillère au siège no 6

Est également présente, madame Lise Houle, directrice générale / secrétaire-trésorière.

1) Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et ouvre la séance.

2) Adoption de l'ordre du jour

- 1.- Ouverture de la séance;
- 2.- Dépôt de l'ordre du jour;
- 3- Adoption et suivi du procès-verbal de la séance régulière du 3 avril 2018;
- 4- Période de questions;
- 5- Correspondance;
- 6- Autres sujets;
- 7- Paiement des factures;
- 8- Compte-rendu des comités :
 - 8.1 – *Conseillers*
 - 8.2 – *Inspecteur en bâtiment*
 - 8.3 – *Inspecteur en voirie*
 - 8.4 – *Dépôt des p.v. de la MRC;*
- 9- Adoption du règlement no 2018-048 concernant la création d'un programme incitatif volontaire de mise aux normes des installations septiques;
- 10- Site web (amélioration);
- 11- Rapport annuel de l'agglomération de Cookshire-Eaton;
- 12- Gravier saison 2018, résultat d'appels d'offres;
- 13- Abat poussière saison 2018, résultat d'appels d'offres;
- 14- Travaux de nivelage;
- 15- Pelouse 2018;
- 16- Fauchage sur le bord des chemins;
- 17- CCU (résolution);
- 18- Varia ouvert;
- 18.1- Ancien conseiller René Tétreault;
- 18.2- Tables et chaises;
- 18.3- Croque-livres;
- 19- Période de questions;
- 20- Fin de la séance.

2018-038 Résolution no 2018-038

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes, il est résolu que le conseil de la municipalité adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 7 mai 2018 avec l'ajout à Varia.

ADOPTÉE

3) Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 avril 2018

2018-039 Résolution no 2018-039

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par la conseillère Martha Lévesque, il est résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 3 avril 2018 est adopté avec quelques corrections.

ADOPTÉE

4) Période de question

Aucune question n'est posée.

5) Correspondance

La liste de correspondance portant le numéro 2018-05-07 été remise aux membres du conseil.

2018-040 Résolution no 2018-040

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu que la correspondance 2018-05-07 soit déposée aux archives et mis à la disposition de ceux qui désireraient en prendre connaissance.

ADOPTÉE

6) Autres sujets

1- CLD du HSF (Julie Pomerleau) – Suivi pour l'implantation de la shed (projet démarré il y a quelques années) Le 18 avril information à l'effet que l'emplacement à l'arrière de l'Hôtel de Ville est à revoir.

2- Cité-École Louis-Saint-Laurent - Demande d'aide pour le gala méritas 2018.

Le conseil ne participe pas.

3- Carrefour action municipale et famille (CAMF) - Invitation à participer à la campagne intergénérationnelle «On sort-tu?» du 12 au 19 mai. L'agente ressources est à étudier la possibilité d'organiser une rencontre. La conseillère Yeates-Dubeau informe qu'un café sera offert à tous les citoyens le 19 mai au pavillon vers 1h30.

4- Députée de Compton-Stanstead, Marie-Claude Bibeau - Rappel invitation pour le voyage à Ottawa le 24 mai.

5- MRC du HSF - Invitation à participer à l'événement Marche / cours vers le Haut pour symboliser la solidarité et le travail d'équipes des municipalités et de leur maire à la MRC, qui aura lieu à Weedon le 12 mai.

Monsieur le maire compte être présent sinon la conseillère Lévesque le remplacera.

6- Bureau du commandant, Sûreté du Québec - Information sur l'affectation des policiers les 8 et 9 juin prochain lors du Sommet du G7.

7- MRC du HSF - Invitation à adopter une résolution d'appui concernant la pérennisation de l'observatoire du Mont-Mégantic.

2018-041 Résolution no 2018-041

CONSIDÉRANT QUE l'Observatoire du Mont-Mégantic (OMM) est un centre de recherche scientifique de renommée internationale qui a toujours une fonction essentielle pour la recherche et la formation;

CONSIDÉRANT QUE l'OMM est le cœur d'une thématique de positionnement touristique complété par l'Astrolab et les activités de vulgarisation;

CONSIDÉRANT QUE cette expérience muséale et cette programmation d'interprétation sont de très grande qualité et attirent des clientèles de tout âge, de façon complémentaire au volet plein air du Parc National du Mont-Mégantic (PNMM);

CONSIDÉRANT QUE plus de 125 000 visiteurs viennent au PNMM annuellement et que cet achalandage est en progression constante;

CONSIDÉRANT QUE des investissements majeurs sont en cours pour encore améliorer l'attractivité du parc et son volet astronomie;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les MRC faisant partie de la Réserve internationale de ciel étoilé (RICE) contribuent en ressources financières et humaines au développement touristique et à la préservation de la noirceur du ciel afin de favoriser la performance de l'OMM et ses retombées;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de l'OMM entraînerait des dommages collatéraux aux différents attraits et activités s'arrimant avec la thématique du ciel étoilé;

CONSIDÉRANT QUE la survie de plusieurs commerces et services à proximité du Mont-Mégantic pourrait aussi être remise en question;

CONSIDÉRANT QUE l'incertitude de la poursuite des activités de l'OMM a un effet néfaste sur l'élaboration de nouveaux projets;

CONSIDÉRANT QUE l'OMM est l'une des infrastructures scientifiques les plus importantes au Canada pour l'éducation et la diffusion de la culture scientifique auprès du grand public;

CONSIDÉRANT QUE le télescope de l'OMM est le seul en milieu universitaire et que cette plateforme est unique pour la formation des astrophysiciens;

CONSIDÉRANT QUE l'OMM est le principal groupe universitaire canadien qui pourvoie nos télescopes outre-mer en instruments de haute technologie;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de l'OMM représenterait la perte d'une expertise unique au Canada pour le développement du Télescope de Trente Mètres et représenterait donc une perte catastrophique de leadership scientifique;

CONSIDÉRANT QUE le fait de vivre dans une RICE constitue un facteur de rétention et d'attraction de population distinctif qui contribue à l'occupation dynamique du territoire et à lutter contre les effets de la rareté de main d'œuvre qui affecte nos entreprises;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition d'Anne Marie Yeates Dubeau, proposé par Jacqueline Désindes, **IL EST RÉSOLU**

QUE le Conseil de la municipalité de Newport appui la stratégie visant enfin à pérenniser le budget de fonctionnement et les activités de l'Observatoire du Mont-Mégantic;

ADOPTÉE

8- Canton de Lingwick - Copie de résolution demandant au gouvernement d'interdire l'utilisation des néonicotinoïdes (pesticides utilisés comme insecticides systémiques) au Québec. Demande aux municipalités de prendre position à ce sujet.

Le conseil est d'accord à ne pas appuyer.

2018-042 Résolution no 2018-042

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par le conseiller Timothy Morrison, il est résolu que la municipalité de Newport est d'accord à ne pas appuyer la demande du Canton de Lingwick d'interdire l'utilisation des néonicotinoïdes au Québec.

ADOPTÉE

9- Préfet de MRC du HSF - Copie du rapport annuel de l'Aéroport.

10- MRC du HSF (René Vachon) - Visite du centre de tri le 11 juin à 14h00.

Visite de Récup Estrie de soir pour les élus, jeudi le 14 juin de 19h à 21h. Offre une journée Écocentre mobile dans la municipalité. L'information sera prise pour offrir le service aux citoyens.

7) Paiement des factures

La liste des comptes à payer en date du 2018-04-30 a été remise à tous les membres du conseil municipal.

9	Infotech (Implantation poste)	68.99 \$
13	Monty Sylvestre inc. (honoraire de Mars)	507.74 \$
24	Stanley et Danny Taylor trans.Inc (Matières résiduelles)	4 283.59 \$
26	M.R.C. Haut St-François (telephonie)	286.35 \$
32	Nielsens et fils garage (Essence)	529.05 \$
33	Fond Information municipale (avis mutation fév.)	10.10 \$
34	Régie récupération de l'Estrie (Q.P.)	2 863.00 \$
128	Gravière Bouchard (Gravier chemins hivers)	6 109.68 \$
141	Ville de Cookshire-Eaton (Premier versement QP)	44 503.50 \$
252	Mc Burney Ian (Communication)	35.46 \$
257	Régie Haut-St-François & Sherbrooke (Redevances)	1 504.31 \$
311	Solutek Informatique (Ordinateur inspecteur)	1 806.35 \$
378	Fleurs Déco Yves Gosselin (Décès Mme Binette)	68.97 \$
404	Location Cookshire (Balais mécanique)	68.99 \$
419	JLD-Lague (Entretien Tracteur huile)	231.23 \$
450	CST Canada (Diesel Tracteur)	101.90 \$
480	Ferme S.D. & Taylor Farm inc. (Versement final neige)	45 307.18 \$
501	Laurie Brazel (concierge Avril)	300.00 \$
511	Installation Sylvain Pelletier (Rép. porte de garage)	203.04 \$
512	Wellman Henderson (Sirop partie sucre)	220.00 \$
	Hydro Québec	1 286.04 \$
	Remise gouvernementale d'avril 2018	1 037.77 \$
382	Lyne Maisonneuve	242.25 \$
	TOTAL DES COMPTES À PAYER :	111 575.49 \$
	LISTE DES CHÈQUES ÉMIS :	
	Salaire du Conseil	2 838.04 \$
	Salaire d'avril 2018	6 192.69 \$
	TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS :	9030.73 \$
	TOTAL	120 606.22 \$

2018-043 **Résolution no 2018-043**

Proposé par le conseiller Jeffrey Bowker, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, il est résolu que la directrice générale / secrétaire-trésorière est autorisée à payer les comptes du mois de la municipalité de Newport tel que présentés.

ADOPTÉE

8) Compte-rendu des comités

8.1) conseiller

Le conseiller Jeffrey Bowker informe des arbres tombés sur la propriété de Brian Hodge, chemin New Mexico. Tous sont d'accord à ce que le conseiller Germain Boutin s'informe pour les faire ramasser.

La conseillère Jacqueline Désindes commente sur la saison estivale qui s'en vient au terrain de balle de St-Mathias. Elle ajoute qu'il y a un problème avec les filets. Une évaluation sera faite pour corriger la situation.

La conseillère Anne Marie Yeates Dubeau commente sur l'activité prévue le 19 mai prochain au pavillon du parc et ajoute que la toilette chimique a été commandé.

8.2) inspecteur en bâtiment

Le conseil prend connaissance du rapport d'avril 2018.

8.3) inspecteur en voirie

Le conseil prend connaissance du rapport.

8.4) dépôt des procès-verbaux de la M.R.C.

Le procès-verbal n'a pas été déposé.

9) Adoption du règlement no 2018-048 concernant la création d'un programme incitatif volontaire de mise aux normes des installations septiques

**Province de Québec
Municipalité régionale de comté Haut-Saint-François
Municipalité de Newport**

Règlement no 2018-048

RÈGLEMENT 2018-048 CONCERNANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME INCITATIF VOLONTAIRE DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

CONSIDÉRANT le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22) adopté en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT que les dispositions de ce règlement permettent le maintien de la qualité de l'écosystème des cours d'eau, des sources d'alimentation en eau et de l'environnement en général de la municipalité et assure un contrôle qualitatif sur les installations septiques de son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est du devoir de la municipalité de Newport de faire respecter le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22);

CONSIDÉRANT que la municipalité juge opportun d'adopter un programme de mise aux normes des installations septiques sur son territoire;

CONSIDÉRANT que par ce programme, la municipalité autorise l'octroi d'une aide financière, remise après la réalisation des travaux et la constatation des travaux de mise aux normes;

CONSIDÉRANT que ce programme aura pour effet d'encourager la mise aux normes des installations septiques présentes sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que par ce programme, la municipalité vise la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT les articles 4 et 92 de la Loi sur les compétences municipales, lesquelles dispositions légales permettent à la municipalité de mettre en place un programme visant la protection de l'environnement et l'octroi de subventions à ces fins;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 3 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Timothy Morrison, appuyée par la conseillère Jacqueline Désindes, et unanimement résolu que le conseil décrète par le présent règlement portant le numéro 2018-048 « RÈGLEMENT 2018-048 CONCERNANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME INCITATIF VOLONTAIRE DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES » ce qui suit :

ARTICLE 1. PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Le conseil décrète un programme visant la protection de l'environnement par la mise aux normes des installations septiques, et ce, pour la réfection des installations non conformes présentes sur l'ensemble de son territoire (ci-après appelé « Le programme »).

ARTICLE 2. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Afin de favoriser la réfection d'une installation septique existante, la municipalité accorde une aide financière au propriétaire de tout immeuble visé par le présent programme qui procède à la mise aux normes d'une installation septique pour cet immeuble et qui rencontre les conditions suivantes :

- a) Au moment de la demande d'aide financière, l'installation septique est non conforme au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r 22);
- b) L'installation septique projetée est conforme au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r 22) et a fait l'objet de l'émission d'un permis autorisant les travaux;
- c) Les travaux ont été effectués conformément au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r 22) de même qu'à l'ensemble des règlements municipaux applicables;
- d) Le propriétaire a formulé à la municipalité une demande d'admissibilité au programme suivant le formulaire prévu par la municipalité;
- e) Le propriétaire n'est pas un établissement commercial ou industriel.

ARTICLE 3. ADMINISTRATION

Le responsable du programme de gestion des installations septiques est chargé de l'administration du présent règlement. Le responsable bénéficie d'un délai de trente (30) jours pour le traitement d'une demande.

ARTICLE 4. AIDE FINANCIÈRE

Le versement d'une aide financière au montant de 500\$ sera accordé une fois les travaux réalisés et suite à la constatation de la réalisation des travaux par l'inspecteur en environnement de la municipalité de Newport.

ARTICLE 5. FINANCEMENT DU PROGRAMME

Le programme d'aide est financé à même le surplus accumulé de la municipalité.

ARTICLE 6. DURÉE DU PROGRAMME

Le programme prend effet à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement.

Le programme prend fin au 31 décembre 2019.

De plus, le programme ne s'applique qu'à l'égard des demandes dûment complétées et déposées au plus tard le 31 décembre 2019.

ARTICLE 7. EXCÉDENT

À la fin de l'existence du programme, tout excédent, le cas échéant, sera affecté au surplus accumulé de la municipalité.

ARTICLE 8. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ

10) Site Web

La directrice générale donne l'information suivante : pour refaire et améliorer notre site web, il n'y a aucune subvention, INT Communication de Westmount offre de refaire le site pour 1170.\$ et un forfait mensuel à 74.68\$ pour l'année 2018.

Madame Geneviève Lussier qui nous a facturé pour 2018, le montant de 325.\$ pour les mises à jour mensuel. Elle offre d'améliorer le site avec notre collaboration en 2018 pour un forfait mensuel à 125\$.

Quelques conseillers vont consulter, la décision est remise à une prochaine séance. Tous sont d'accord.

11) Rapport annuel de l'Agglomération de Cookshire-Eaton

2018-044 Résolution no 2018-044

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport annuel 2017 du service incendie de l'agglomération de Cookshire-Eaton, afin de répondre aux exigences du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE

12) Gravier saison 2018, résultat de l'appel d'offres

Le 25 avril 2018, à 11 heures 01 minutes

Personnes présentes :

- Lise Houle, directrice générale/secrétaire-trésorière
- Isabelle Doyon, adjointe
- Luc Deslongchamps, inspecteur bâtiment
- Vanessa Ménard
- Marie-Josée Bouchard

Soumissions reçues :

CIRCUIT NUMÉRO 1

+/-2550 tonne

	Prix à la tonne transporté (\$)	Total avant taxes (\$)	Total avec taxes (\$)
Gravier 0-20 mm (0-3/4") concassé			
Scierie Labranche Inc.	14.50	36 975.00 \$	42 512.01 \$
Transp. & Excav. Jocelyn Ménard	NIL	NIL	NIL
Gravière Bouchard Inc.	15.25 \$	38 887.50 \$	44 710.91 \$

	Prix à la tonne non transporté (\$)	Total avant taxes (\$)	Total avec taxes (\$)
Gravier 0-20 mm (0-3/4") concassé			
Scierie Labranche Inc.	8.50 \$	21 675.00 \$	24 920.83 \$
Transp. & Excav. Jocelyn Ménard	NIL	NIL	NIL
Gravière Bouchard Inc.	8.60 \$	21 930.00 \$	25 214.02 \$

CIRCUIT NUMÉRO 2

+/- 2350 tonnes

	Prix à la tonne non transporté (\$)	Total avant taxes (\$)	Total avec taxes (\$)
Gravier 0-20 mm (0-3/4") concassé			
Scierie Labranche Inc.	15.00 \$	35 250.00 \$	40 528.69 \$
Transp. & Excav. Jocelyn Ménard	14.50 \$	34 075.00 \$	39 177.73 \$
Gravière Bouchard Inc.	14.10 \$	33 135.00 \$	38 096.97 \$

	Prix à la tonne non transporté (\$)	Total avant taxes (\$)	Total avec taxes (\$)
Gravier 0-20 mm (0-3/4") concassé			
Scierie Labranche Inc.	8.00 \$	18 800.00 \$	21 615.30 \$
Transp. & Excav. Jocelyn Ménard	7.75 \$	18 212.50 \$	20 939.83 \$
Gravière Bouchard Inc.	8.60 \$	20 210.00 \$	23 236.45 \$

CIRCUIT NUMÉRO 3

+/- 2550 tonnes

	Prix à la tonne non transporté (\$)	Total avant taxes (\$)	Total avec taxes (\$)
Gravier 0-20 mm (0-3/4") concassé			
Scierie Labranche Inc.	15.25 \$	38 887.50 \$	44 710.91 \$
Transp. & Excav. Jocelyn Ménard	14.25 \$	36 337.50 \$	41 779.05 \$
Gravière Bouchard Inc.	15.65 \$	39 907.50 \$	45 883.65 \$

	Prix à la tonne non transporté (\$)	Total avant taxes (\$)	Total avec taxes (\$)
Gravier 0-20 mm (0-3/4") concassé			
Scierie Labranche Inc.	8.00 \$	20 400.00 \$	23 454.90 \$
Transp. & Excav. Jocelyn Ménard	7.75 \$	19 762.50 \$	22 721.94 \$
Gravière Bouchard Inc.	8.60 \$	21 930.00 \$	25 214.02 \$

CIRCUIT NUMÉRO 4

+/- 2550 tonnes

	Prix à la tonne non transporté (\$)	Total avant taxes (\$)	Total avec taxes (\$)
Gravier 0-20 mm (0-3/4") concassé			
Scierie Labranche Inc.	15.25 \$	38 887.50 \$	44 710.90 \$
Transp. & Excav. Jocelyn Ménard	12.95 \$	33 022.50 \$	37 967.62 \$
Gravière Bouchard Inc.	13.90 \$	35 445.00 \$	40 752.89 \$

	Prix à la tonne non transporté (\$)	Total avant taxes (\$)	Total avec taxes (\$)
Gravier 0-20 mm (0-3/4") concassé			
Scierie Labranche Inc.	8.00 \$	20 400.00 \$	23 454.90 \$
Transp. & Excav. Jocelyn Ménard	7.75 \$	19 762.50 \$	22 721.94 \$
Gravière Bouchard Inc.	8.60 \$	21 930.00 \$	25 214.02 \$

La directrice générale / secrétaire-trésorière
Lise Houle

2018-045 Résolution no 2018-045

CIRCUIT NUMÉRO 1

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, il est résolu d'accorder un contrat à Scierie Labranche Inc. pour +/- **2 550** tonnes de gravier 0-20mm (0-3/4") transporté pour le montant de 42 512.01 \$ incluant les taxes, conformément au prix donné à la tonne à sa soumission ouverte le 25 avril 2018 et aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE

2018-046 Résolution no 2018-046

CIRCUIT NUMÉRO 2

Proposé par le conseiller Timothy Morrison, appuyé par la conseillère Martha Lévesque, il est résolu d'accorder un contrat à Gravière Bouchard Inc. pour +/- **2 350** tonnes de gravier 0-20mm (0-3/4") transporté pour le montant de 38 096.97 \$ incluant les taxes, conformément au prix donné à la tonne à sa soumission ouverte le 25 avril 2018 et aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE

2018-047 Résolution no 2018-047

CIRCUIT NUMÉRO 3

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, il est résolu d'accorder un contrat à Transport & Excavation Jocelyn Ménard pour +/- **2 550** tonnes de gravier 0-20mm (0-3/4") transporté pour le montant de 41 779.05 \$ incluant les taxes, conformément au prix donné à la tonne à sa soumission ouverte le 25 avril 2018 et aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE

2018-048 Résolution no 2018-048

CIRCUIT NUMÉRO 4

Proposé par le conseiller Jeffrey Bowker, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu d'accorder un contrat à Transport et Excavation Jocelyn Ménard pour +/- **2 550** tonnes de gravier 0-20mm (0-3/4") transporté pour le montant de 37 967.62 \$ incluant les taxes, conformément au prix donné à la tonne à sa soumission ouverte le 25 avril 2018 et aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE

13) Abat poussière saison 2018, résultat de l'appel d'offres
9873

Le 25 avril 2018, à 10 heures 01

Personnes présentes :

- Lise Houle, directrice générale/secrétaire-trésorière
- Luc Deslongchamps, inspecteur en bâtiments
- Isabelle Doyon, adjointe

Soumissions reçues :

	Prix au litre avec épandage (\$/l)	Total avec épandage avant taxes (\$)	Total avec avec taxes (\$)
Chlorure de Calcium :			
Somavrac (C.C.) inc.	0.3190\$/l.	47 850.00 \$	55 015.54 \$
Les entreprises Bourget inc.	0.3387\$/l.	50 805.00 \$	58 413.05 \$
Chlorure de Magnésium :			
Somavrac (C.C.) inc.	Nil	Nil	Nil
Les entreprises Bourget inc.	Nil	Nil	Nil

La directrice générale / secrétaire-trésorière
Lise Houle

2018-049 **Résolution no 2018-049**

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, il est résolu d'adjuger le contrat d'approvisionnement et la pose d'abat-poussière (chlorure de calcium) à Somavrac (C.C.) Inc. pour un montant de 0.3190 \$ /litre sans les taxes, conformément à sa soumission ouverte le 25 avril 2018 et aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE

14) Travaux de nivelage

S'il y a besoin, des travaux de nivelage en période de dégel sont faits, aucun nivelage n'a été fait le mois dernier.

2018-050 **Résolution no 2018-050**

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par le conseiller Jeffrey Bowker, il est résolu d'autoriser des travaux de nivelage aux chemins municipaux et d'autoriser une dépense n'excédant pas 15 000\$.

ADOPTÉE

15) Pelouse 2018

La directrice générale informe qu'une offre a été reçue :

Larry Lloyd : 1 300.00 \$

La directrice générale informe que Monsieur Lloyd a eu le service en 2012 et 2013 pour 1200.\$ Les conseillers sont tous d'accord qu'une tonte aux 2 semaines est inacceptable surtout en début de saison.

2018-051 **Résolution no 2018-051**

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, il est résolu de retenir les services de Larry Lloyd pour le contrat de tonte pour la saison estivale 2018 au montant de 1 300.00\$, le paiement afférent sera payé en deux versement égaux de 650.\$ en juillet et à la fin de la saison.

ADOPTÉE

16) Fauchage sur le bord des chemins

La directrice générale remémore les informations, Transporteurs Sherbrooke Unifié Inc. (Les Entreprises Claude Montminy) offre de faucher et faire le débroussaillage en 2018 à 131.95\$/heure

M. Ryan Cork offre de faucher à 110.\$/heure et faire le débroussaillage à 120.\$/heure.

2018-052 Résolution no 2018-052

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par le conseiller Jeffrey Bowker, il est résolu que les services de Transporteurs Sherbrooke Unifié Inc. soient retenus pour le fauchage et débroussaillage sur le bord des chemins municipaux, pour les circuits 1, 2 et 4 et que les services de Ryan Cork soient retenus pour le fauchage et débroussaillage du circuit 3, les travaux devront être faits en début du mois d'août 2018.

ADOPTÉE

17) CCU (résolution)

La directrice générale informe que tous les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'accord à être renommés membres pour 2018-2019.

2018-053 Résolution no 2018-053

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par la conseillère Martha Lévesque, il est résolu que Messieurs Lionel Roy, maire, Germain Boutin, conseiller, Timothy Morrison, conseiller, Robert Burns, propriétaire résidant et Denis Palmer, propriétaire résidant soient nommés membres du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité pour l'année 2018-2019.

ADOPTÉE

18) Varia ouvert

18.1- Ancien conseiller René Tétreault;

La conseillère Anne Marie Yeates Dubeau demande le montant alloué pour une marque de reconnaissance à l'ancien conseiller René Tétreault.

2018-054 Résolution no 2018-054

Proposé par le conseiller Timothy Morrison, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, il est résolu que le montant d'approximativement 200.00\$ soit alloué pour une marque de reconnaissance envers Monsieur René Tétreault à titre de conseiller pendant plusieurs années.

ADOPTÉE

18.2- Tables et chaises;

La conseillère Anne Marie Yeates Dubeau a des prix pour une centaine de chaises à environ 4000. \$ ainsi qu'une douzaine de tables pour 1100.\$ Elle va revenir à la prochaine séance avec d'autres informations.

18.3- Croque-livres;

La conseillère Anne Marie Yeates Dubeau informe d'un projet de l'agente de ressources et elle-même veulent débiter dans la municipalité : l'initiative des Croque-livres, qui est un réseau de boîtes de partage de livres destinées aux gens. L'initiative vise à rassembler et à engager la communauté autour du plaisir de la lecture. Pris en charge par la municipalité, le Croque-livres sera un point de chute qui offre aux enfants et à leur famille un libre accès à des livres partagés.

2018-055 Résolution no 2018-055

Proposé par la conseillère Martha Lévesque, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, il est résolu d'allouer la somme de 350.00\$ afin de démarrer un réseau de boîtes de partage de livres destinées aux gens au pavillon municipal.

ADOPTÉE

19) Période de Questions

La conseillère Anne Marie Yeates Dubeau demande à ce que les branches qui sont dans le fossé au bout du chemin Beaver Ridge, soient toutes ramassés le plus tôt possible. L'inspecteur à la voirie sera avisé.

20) Fin de la séance.

2018-056 Résolution no 2018-056

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, il est résolu que la séance soit levée à 21H12.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Lionel Roy, maire

Lise Houle,
Directrice générale / secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT (Code Municipal, art. 961)
Je soussignée, Lise Houle, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance. Donné ce 3 avril 2018.

Lise Houle, directrice générale et secrétaire-trésorière